

Le sport en milieu scolaire entre le réel et le prescrit « Cas de la région Casablanca-settat »

The school sport between reality and the prescribed « Case of the Casablanca-settat region »

Boukhalkhal Mohamed¹, Rharib Abderrahim², Siame Youssef³

¹Doctorant, Laboratoire de recherche prospective en finance et gestion, Ecole nationale de commerce et de gestion de Casablanca, Maroc

E-mail : boukhamed@gmail.com
ORCID : 0000-0001-7895-9869

²Enseignant-chercheur, Laboratoire de recherche prospective en finance et gestion, Ecole nationale de commerce et de gestion de Casablanca, Maroc

E-mail : a-rharib@hotmail.com
ORCID : 0000-0003-3009-7811

³Doctorant, Laboratoire de recherche prospective en finance et gestion, Ecole nationale de commerce et de gestion de Casablanca, Maroc

E-mail : Siame90@hotmail.com
ORCID : 0000-0002-3831-9290

Financement : Les auteurs déclarent qu'ils n'ont reçu aucun financement pour cet article.

Conflit d'intérêts : Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêt.

Pour citer cet article :

BOUKHALKHAL, M., RHARIB, A., SIAME, Y., (2021), Le sport en milieu scolaire entre le réel et le prescrit, *Réflexions Sportives*, n°1, p-p. 151-170.

Date de soumission : 30/08/2021

Date d'acceptation : 15/09/2021

Date de publication : 31/12/2021

Auteur de correspondance :

Boukhalkhal, Mohamed,
 Laboratoire de recherche prospective en finance et gestion,
 Ecole nationale de commerce et de gestion de Casablanca, Maroc

E-mail : boukhamed@gmail.com

Résumé :

Le sport en milieu scolaire est un moyen d'éducation, de formation, d'échange, et de réussite socioprofessionnelle. Son importance multidimensionnelle lui accorde une place éminente au point de vue des individus, du mouvement sportif et de la société. D'après les conclusions du 1^{er} forum africain du sport scolaire tenu en 2018, les responsables proclament toujours un mécontentement relatif aux résultats du sport scolaire africain à plusieurs niveaux, entre autres, la performance sportive scolaire. Au Maroc, les instances compétentes (la DC et la DPSS) sont convaincues du rôle capital que joue le sport au milieu scolaire dans l'atteinte des finalités éducatives. Ces organismes définissent les objectifs éducatifs et sportifs, et déterminent les actions à entreprendre par le corps professoral pour concrétiser le programme d'enseignement et de compétitions sportives. Malgré les efforts déployés, le sport scolaire marocain (EPS et Association Sportive Scolaire) baigne toujours dans la précarité et l'incompétence. Cette déplorable situation est le résultat de plusieurs facteurs connexes. D'ici, l'objectif de la présente recherche est d'approcher l'un de ces facteurs qui influencent fortement l'évolution du sport en milieu scolaire et de montrer dans quelle mesure l'administration, représentée par la DPSS, la DC, et la FRMSS, et les enseignants disposent de la même perception aux objectifs du sport à l'école et aux conditions de leur réalisation. Dans notre recherche nous avons exploité les programmes établis par l'administration et les données des questionnaires distribués aux enseignants de l'éducation physique et sportive à la région Casablanca-Settat.

Mots clés : EPS ; ASS ; objectif ; programme ; enseignant



Abstract :

School sport is a means of education, training, exchange, and socio-professional success. Its multidimensional importance gives it a prominent position from the point of view of individuals, the sporting movement and society. According to the findings of the 1st African School Sports Forum 2018, the persons in charge still proclaim discontent over the results of African school sport at several levels, including school sporting performance.

In Morocco, the competent authorities (the Programs Directorate at the level of the Ministry of National Education, Vocational Training, Higher Education and Scientific Research, as well as the Department of School Sport Promotion) are convinced of the main role that the school sport plays in achieving educational goals. These organizations define the educational and sports objectives; they determine the actions to be undertaken by the school faculty realizing the program of teaching and sports competitions. Despite the efforts made, the Moroccan school sport (SPE and School Sport Association) always bathes in the suffering and the incompetence. This lamentable situation is the result of several factors systematically attached. From here, the objective of this research is to approach one of these factors that strongly influence the evolution of school sport, checking whether the administration (DSSP, CD and RMSSF) and teachers have the same perception of the goals of school sport and the conditions of their achievement. In our research, we will base ourselves on the exploitation of the programs established by the administration, making it possible to analyse questionnaires administered to the teachers of physical education and sport within the region Casablanca-Settat.

Keywords : SPE (Sport and Physical Education) ; SSA (School Sport Association) ; objective ; program ; teacher

Introduction

Le sport en milieu scolaire, composante du système éducatif, représente un champ d'intervention très large et fertile. Il contribue à l'éducation grâce aux valeurs véhiculées, à la formation assurée par l'acquisition des connaissances et le développement des compétences et à l'intégration sociale de l'élève « citoyen de demain ».

Le sport en milieu scolaire dispose d'une définition dynamique, qui change en fonction de ses objectifs (BELBENOIT, 1973). Certains le considèrent, comme un ensemble d'activités physiques et sportives (APS) menant obligatoirement à la compétition « la compétition est un outil privilégié... toute activité physique qui ne conduit pas à des compétitions ou à des rencontres n'aura pas sa place à l'U.N.S.S (A.S.S) » (GAUGEY, 1990). Tandis que d'autres estiment que la définition du sport en milieu scolaire est identique à celle du sport civil, quel que soit le cadre de sa pratique « il n'y a pas une définition du sport qui appartient aux fédérations et une autre définition à l'U.N.S.S (A.S.S)... il n'y a qu'un sport » (CONSTANT, 1987).

Par ailleurs, le sport en milieu scolaire fait la conjonction de deux termes, « sport » et « scolaire ». Le premier terme détermine le moyen, entre autres les APS support, quant au second, définit le champ d'évolution et d'exploitation de ces APS. Autrement dit, le sport en milieu scolaire ne peut pas se résumer seulement à la compétition sportive entre établissements, mais il renvoie à deux aspects juxtaposés, l'aspect éducatif grâce à l'usage des APS, ainsi que l'aspect sportif, où on vise le perfectionnement et la participation des élèves aux compétitions sportives scolaires.

Le sport à l'école se caractérise par une bipolarité, évoquant deux notions fondamentales, celle de l'éducation physique et sportive (EPS) en tant qu'une matière d'enseignement, faisant des APS un moyen de transmission des savoirs, des valeurs et de construction des compétences (PONTAIS, 2015), ainsi que celle de l'association sportive scolaire (ASS) constituant un prolongement de l'EPS et garantissant une pratique sportive consistante et spécifique.

En effet, le sport au sein de l'école renvoie à la discipline scolaire EPS, partagée en deux espaces de travail complémentaires ; l'EPS prise pour un espace pédagogique d'enseignement et de formation à l'aide des APS, et l'ASS représentant l'espace de développement et de perfectionnement dédié à la compétition sportive (ATTALI & MARTIN, 2007) .

Le sport en milieu scolaire, ou l'EPS et l'ASS dans le langage courant, représente une discipline d'enseignement et de formation à objectifs éducatifs et sportifs, qui réserve aux

individus un cadre de pratique physique adaptée à leurs capacités ainsi qu'à leurs besoins (Jean Guimier, « Quelques réflexions sur la doctrine du sport », L'Humanité, 1965). Cette doctrine avance aussi « un droit au sport et pose [...] les gages de cette véritable démocratisation de l'organisation sportive qui doit en définitive, permettre à chacun de trouver le cadre adapté à ses désirs et à ses possibilités »¹.

Au Maroc, depuis 1964 jusqu'à la fin des années 80, les objectifs de l'EPS étaient confondus à ceux de l'ASS². A partir de 1991, après l'achèvement des orientations pédagogiques (OP)³, l'EPS, dans sa dimension globale, a connu la définition de nouveaux objectifs propres à chacune de ses composantes.

De nos jours, les textes officiels, appelés OP⁴, représentent un cadre de référence pour l'enseignant de l'EPS. Elles contiennent les objectifs et le programme communiqués aux enseignants pour mener à bien leur intervention pédagogique. Quant aux objectifs et programmes de l'ASS, proviennent, aussi bien, des OP et des programmes de compétitions élaborés par la direction de la promotion du sport scolaire (DPSS) en collaboration avec la fédération royale marocaine du sport scolaire (FRMSS).

Le sport à l'école, avant de devenir une discipline d'enseignement disposant d'un programme et d'objectifs, comment il a pu se faire une place au sein de l'école ?

1. L'accès du sport à l'école, naissance d'une discipline scolaire à caractère sportif

Le sport au Maroc constituait une pratique sociale exercée à l'extérieur de l'école. Grâce à l'impulsion des autorités protectorales et des étudiants nationalistes (EL CHAHEB, 2010), le sport a accédé à l'école sous forme d'une discipline scolaire sportive et d'enseignement, Appelée EPS.

¹ Premier ministre et Haut Comité des Sports, Essai de doctrine du sport, Paris, Institut pédagogique national, 1965, p 18.

² Les instructions officielles, 1964, 1971, 1977, 1982

³ Les orientations pédagogiques spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le deuxième cycle de l'enseignement fondamental (enseignement collégial). Edition du Ministère de l'éducation nationale. Secrétariat général, direction de l'enseignement secondaire, service des programmes, service de l'éducation physique et sportive. 1991

⁴ Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant. Edition du Ministère de l'éducation nationale, du l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique. Direction du curricula, Juillet 2007

Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le cycle de l'enseignement secondaire collégial. Edition du Ministère de l'éducation nationale, du l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique. Direction du curricula, Aout 2009

1.1. Institutionnalisation et évolution de l'EPS

Le sport en milieu scolaire s'est développé en forme et en fond à travers le temps, en répondant aux exigences et aux mutations socioculturelles. En France, l'évolution du sport au sein de l'école n'était pas simple et fluide, mais, elle a demandé le passage par plusieurs périodes caractérisées par une réticence généralisée. (La création d'une structure administrative consacrée à l'éducation physique à la fin des années 1920 (MARTIN, 2005). La période de Vichy (GAY-LESCOT, 1991) qui demeure identique à sa précédente. Entre 1945-1954, le rajeunissement de la population française (Marsault, 2009). 1955-1971 l'accès de la génération Baby-boom (SIRINELLI, 2003) à l'enseignement secondaire (ATTALI & MARTIN, 2007)).

L'évolution du sport en milieu scolaire et l'amélioration de sa place en France, ont eu lieu grâce au travail des organismes publics et la recherche scientifique, qui ont fait du citoyen le précurseur de tout changement, ainsi que la volonté et la conscience politique du rôle éducatif du sport.

Au Maroc, l'accès du sport en milieu scolaire a eu lieu en 1964, grâce à son institutionnalisation. Malgré ce retard d'introduction du sport à l'école marocaine, par rapport à l'expérience du pays coloniale, le sport a accédé officieusement à quelques écoles accueillant les français résidents au Maroc (Bancel, 2006). Le sport en milieu scolaire, ou l'EPS, n'a pas cessé d'évoluer en franchissant trois grandes périodes, depuis 1964 à nos jours.

La première période s'étale de 1964 à 1990. Dans un contexte peu favorable (la création des premiers clubs sportifs marocains, la fondation des fédérations, l'adhésion au Comité Olympique International par la création du Comité Olympique Marocain en 1957, la participation sportive aux manifestations africaines et arabes, la création du Comité du Sport Scolaire et Universitaire en 1959), et grâce à l'impulsion des autorités protectrices ainsi que celle des étudiants nationalistes (EL CHAHEB, 2010), le sport se faisait timidement une place au sein de l'école.

Cette place inaugurée se renforce avec l'avènement des Instructions Officielles (IO) de 1964, qui soulignaient deux axes majeurs, l'un consacré à l'aspect pédagogique (EPS) et l'autre à l'aspect sportif (ASS), soutenues par les notes 364 du 14/10/64, 184 du 14/12/66 et 364 du 24/10/67.

Contrairement aux IO de 1964 qui ont réservé un axe entier à l'ASS, les IO de 1971 et celles de 1977 ne l'ont évoquée qu'une seule fois et tacitement « la compétition inter-établissement

au sein du comité des sports scolaires, prolongement des compétitions en EPS »⁵. Ce constat fait que l'organisation, la structure, les objectifs et le fonctionnement de l'EPS et de l'ASS sont devenus confondus.

Quelques années plus tard, l'ambiguïté s'efface, et la confusion se transforme en complémentarité, grâce aux notes 385 du 08/02/74 (deux divisions dédiées à l'EPS, l'une du sport scolaire et l'autre du sport universitaire), 595 du 26/11/74 et 908 du 08/12/75, qui montrent le rôle de l'EPS et de l'ASS dans la formation d'une élite sportive, ainsi que l'intérêt accordé à ces deux secteurs à orientation purement sportive. L'orientation de ces deux secteurs se consolidera par le projet de « Réorganisation de l'EPS »⁶, élaboré suite aux directives du Roi HASSAN II⁷.

Par ailleurs, les IO de 1982 ont défini clairement l'EPS et l'ASS ainsi que les préoccupations de chaque entité dans un esprit de complémentarité. La période des années 1980 s'est caractérisée par une forte orientation vers le renforcement de la place du sport en milieu scolaire, (la note n° 191 du 07/10/83 et la note n°81 du 24/04/84 montrent la volonté de créer des filières sportives nouvelles au sein des établissements scolaires et en vue de promouvoir et de propulser le sport scolaire) et (la création de l'Association Marocaine du Sport Scolaire « AMSS » suite à la note n° 126 du 26/09/86). La mouvance institutionnelle des années 1980 s'est couronnée par la publication de la loi 06-87 relative à l'éducation physique et aux sports, qui insistait sur le rôle de l'EPS, du sport scolaire et du sport universitaire dans la promotion du sport national.

Entre 1991 et 2006, les IO seront abandonnées et remplacées par les orientations pédagogiques OP, donnant l'impression de la liberté aux enseignants, dans le choix des apprentissages, des moyens et des objectifs.

La confusion des objectifs de l'EPS à ceux de l'ASS s'efface, grâce à la définition de nouveaux objectifs relatifs à chaque champ d'intervention, et une certaine dichotomie s'opère ainsi, entre l'EPS et l'ASS (Instructions officielles de 1991 et la création de la direction du sport

⁵ Les instructions officielles de 1971

⁶ Projet élaboré par une commission nationale créée le 20/11/1979 par le ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres

⁷ Directives de Feu le Roi HASSAN II pour renforcer l'EPS dans le domaine scolaire et universitaire en 1979, « qu'attend-t-on de l'E.P.S en tant que discipline pédagogique fondamentale ayant un rôle dans la culture, la formation de la personnalité et le maintien du corps ? », « tentative de sélection des meilleurs éléments parmi les élèves pour la formation de champions dans les divers sports. », « repousser l'appareil administratif en E.P.S. »

scolaire pour l'ASS en 1994, et l'EPS se laisse pour la division des disciplines scientifiques et du curricula).

En effet, le Roi HASSAN II surveillait l'évolution du sport national et la pratique sportive au sein des établissements scolaires, et adresse à nouveau en 1994 ses hautes directives pour la mise à la disposition des académies du royaume des cadres sportifs suffisants pour animer la vie sportive et développer le sport scolaire et universitaire. Suite à la volonté du Roi, les efforts se conjuguent donnant l'occasion à la création de nouveaux organismes sportifs (la création de la direction de l'E.P, du sport, de l'hygiène scolaire et de ses annexes « l'arrêté du 294761 du 21/11/94 », et la création de la fédération nationale du sport scolaire et ses annexes dans toutes les académies et les délégations « la note n° 54 en 1995 »).

En empruntant toujours la voie du renforcement du sport au sein de l'école, en 1996, nous avons assisté à la création de la FRMSS pour donner un nouvel élan à la pratique sportive scolaire de compétition. Cette impulsion ne s'arrêtera pas ce niveau, car l'année 2001 connaîtra une évolution grâce à l'achèvement des premières OP relatives au sport scolaire (Les orientations pédagogiques du sport scolaire 2001).

La troisième période date de 2007 à nos jours, cette nouvelle ère de l'EPS a connu une grande évolution des textes officielles et un changement remarquable dans l'intervention éducative et sportive des enseignants, car, l'année 2007 a créé une grande confusion chez le corps enseignant par l'adoption de la nouvelle approche par compétence (APC) et l'abandon de sa précédente « pédagogie par objectif » (PPO). Ce changement a fortement marqué les enseignants d'EPS, qui se trouvaient face à une nouvelle approche constituant le socle du premier programme d'enseignement dédié à l'EPS.

Au lieu de travailler sur l'atteinte des objectifs purement sportifs, le nouveau programme (les OP 2007 pour le second cycle qualifiant et les OP 2009 pour le second cycle collégial) est venu avec une focalisation sur l'intériorisation et le développement des compétences, par le moyen des APS, illustrant ainsi, la révolution copernicienne⁸ (le centrage sur l'apprenant et le recentrage sur les savoirs).

De surcroît, ces OP appelées programmes d'enseignement d'EPS étaient très explicites. Ils ont défini les compétences à développer, les moyens exploités, l'organisation

⁸ P. Parlebas, 160

spatiotemporelle et les objectifs de l'EPS et de l'ASS (dans un sens de complémentarité initiée en EPS et achevée en ASS). De sa part, la DPSS, en collaboration avec la FRMSS, définit les objectifs et le programme de compétitions scolaires annuelles.

1.2. Disparité des perceptions relatives au sport en milieu scolaire

Face à la dynamique des approches, l'évolution permanente des programmes et la redéfinition des objectifs, le sport en milieu scolaire demeure toujours en souffrance et impacte négativement le sport national

[...] il faut œuvrer pour la remise à niveau du sport scolaire et universitaire, eu égard au rôle d'avant-garde qui est le sien dans la détection précoce et la formation des talents prometteurs. Face à la négligence dont fait l'objet ce type de sport, il devient éminemment urgent de se pencher sur la question et de s'employer à assurer à cette activité une plus grande ouverture et à en améliorer les infrastructures et les conditions d'exercice...⁹.

Après cet état du lieu et l'appel du Roi, les différentes parties prenantes (gouvernement, parlement, partis politiques, cadres sportifs et universitaires) se sont mobilisées chacune de sa position, donnant naissance à la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports, qui stipule que la création des associations sportives au sein des établissements d'enseignement privés ou publics est obligatoire, ainsi que l'obligation de l'implantation de l'EPS dans les établissements d'éducation et d'enseignement scolaire (Article 2, Article 3).

Au-delà de la mouvance institutionnelle, l'évolution des textes officiels et l'avènement du premier programme dédié à l'enseignement de l'EPS et la réussite de l'école dans l'atteinte des objectifs et des compétences (éducatives/sportives), n'est pas donc liée, seulement, à la réservation d'un ensemble d'enseignants d'EPS au sein des établissements scolaires, mais beaucoup plus à leur présence effective émanant de leur conviction du programme adopté et des objectifs tracés.

L'enseignant de l'EPS au collège et/ou au lycée, dans des conditions de travail favorables ou défavorables, voit dans les OP et dans les programmes de compétitions sportives scolaires une feuille de route standardisée pour mener son intervention et réussir à atteindre des objectifs éducatifs, sportifs et citoyens, soulignés par les différents programmes. La concrétisation d'un programme et la réussite de ses objectifs exigent un consensus sur ces derniers de la part des

⁹ Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants aux assises nationales du sport, Skhirate, le 24 octobre 2008, p 14.

enseignants (collaborateurs intervenant sur terrain) avec la DPSS, la direction des curricula (DC) et la FRMSS.

En effet,, nous trouvons qu'il est légitime de s'interroger sur la perception des enseignants quant aux programmes et objectifs de l'EPS/ASS, ainsi que sur le degré de faisabilité accordé par les enseignants à ces programmes et objectifs, faisant référence à la réalité vécue sur terrain.

Pour répondre à ces interrogations, et vérifier le degré d'accord sur les programmes et les objectifs, nous nous situons dans le post-positivisme et nous exploitons un questionnaire en tant qu'outil de mesure scientifiquement valide.

L'élaboration de ce questionnaire a eu lieu grâce aux items extraits de la littérature et ceux recensés lors d'une table ronde réunissant 7 enseignants d'EPS (TGN¹⁰), où ils ont essayé de répondre aux questions suivantes :

- Trouvez-vous des difficultés lors de votre intervention pédagogique et sportive ?
Lesquelles ?
- Comment voyez-vous les objectifs de l'EPS et de l'ASS, ainsi que les programmes de formation et de compétition ?

Après, nous avons mis les items choisis en rubriques formant le squelette de notre questionnaire, la première version de notre questionnaire a été mise à la disposition de 5 enseignants, pour assurer la clarté du questionnaire. Les réactions reçues ont servies à soigner le questionnaire. Puis nous avons adressé le questionnaire à une autre population d'enseignants plus large (15 enseignants) pour formuler, à leur tour, leurs remarques. En prenant en considération leurs retours, nous avons pu produire la version finale du questionnaire.

Ensuite, nous avons distribué 200 questionnaires aux enseignants du second cycle qualifiant et collégial, de la région Casablanca-Settat. A l'origine de 200 questionnaires, nous avons récupéré 160 questionnaires, dont 4 n'étaient pas valides pour l'analyse.

L'analyse des données recueillies s'est effectuée grâce au logiciel statistique SPSS. À l'aide de ce logiciel, nous avons vérifié la dépendance des variables des hypothèses de la recherche, en effectuant le test de Khi-deux. Nous avons obtenu les résultats suivants :

¹⁰ Technique du groupe nominal

H1 : la clarté des objectifs de l'EPS facilite l'opérationnalisation des programmes

- Khi deux = 10,626
- Nombre de degré de liberté = 1
- Signification asymptotique : proche de 0

La signification, asymptotique est inférieur à 0.05 : la mesure est importante puisque la probabilité p exprimant l'indépendance est proche de 0, celle exprimant la dépendance (1-p) est proche de 1.

Conclusion : L'opérationnalisation des programmes peut s'expliquer par la clarté des objectifs de l'EPS.

H2 : La réalisation des objectifs s'appuie sur leur clarté

- Khi deux = 18,589
- Nombre de degré de liberté = 3
- Signification asymptotique : égal à 0

La signification, asymptotique est inférieur à 0.05 : la mesure est importante puisque la probabilité p exprimant l'indépendance est égal à 0, celle exprimant la dépendance (1-p) est égal à 1

Conclusion : la réalisation des objectifs de l'EPS dépend parfaitement de leur clarté.

H3 : L'accompagnement des enseignants de l'EPS par les inspecteurs aux séances de l'ASS aide à l'opérationnalisation des objectifs de l'ASS

- Khi deux = 8,526
- Nombre de degré de liberté = 2
- Signification asymptotique : proche de 0

La signification, asymptotique est inférieur à 0.05 : la mesure est importante puisque la probabilité p exprimant l'indépendance est proche de 0, celle exprimant la dépendance (1-p) est proche de 1

Conclusion : L'opérationnalisation des objectifs de l'ASS demande un accompagnement des inspecteurs aux séances de l'ASS.

Après la vérification des hypothèses, nous expliquons ces résultats par une analyse descriptive détaillée des différents paramètres mesurés.

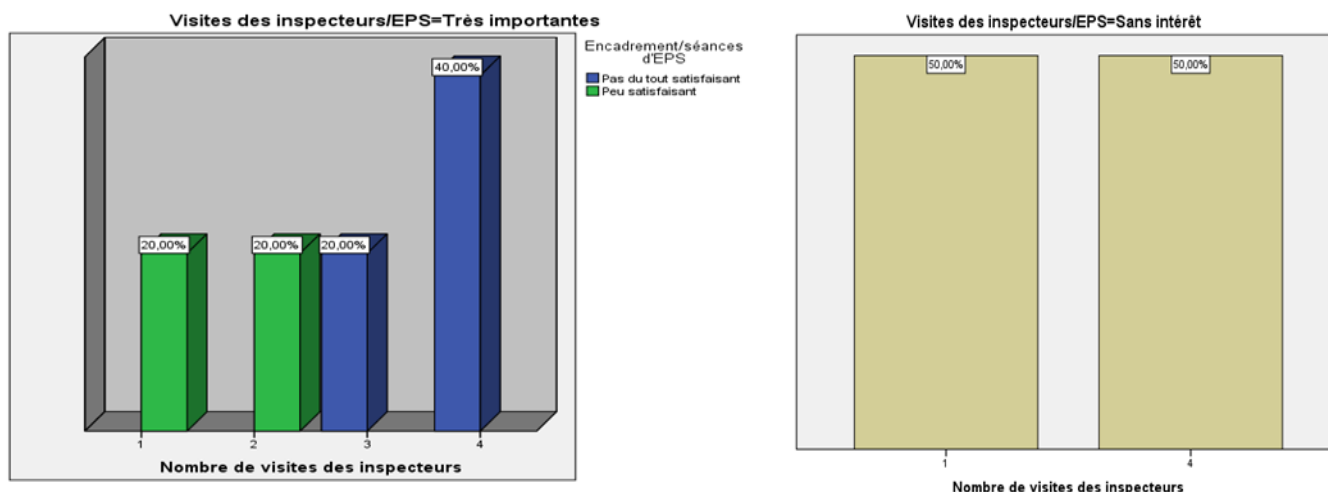
2. La perception plurielle face à la réussite de l'intervention des enseignants d'EPS

L'enseignant de l'EPS mène son action d'enseignement et de formation dans le cadre de différents programmes, soulignant des objectifs sportifs et éducatifs. L'estimation de l'utilité de ces programmes et objectifs, exige la détermination de la perception des enseignants à ces derniers et aux moyens réservés. Pour ce faire, nous avons construit et administré un questionnaire susceptible de clarifier la représentation des enseignants de l'EPS.

2.1. Perceptions des enseignants d'EPS sur les programmes et les objectifs

Les deux graphiques ci-dessous représentent les enseignants qui ont vécu des visites de la part des inspecteurs et leur évaluation de cet accompagnement.

Figure N°1 : L'intérêt des visites des inspecteurs



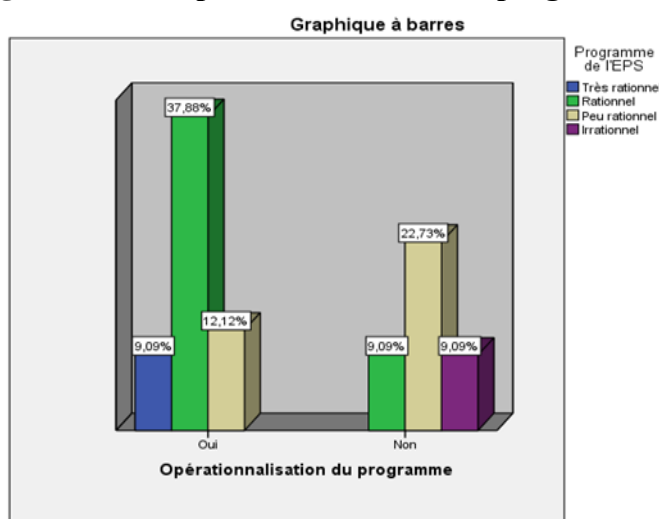
Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

D'un côté, les enseignants qui ont eu l'occasion d'être accompagnés aux séances d'EPS estiment que cet encadrement est très important, alors qu'il ne répond pas à leurs besoins (40% timidement satisfaits et 60% insatisfaits de ces visites). De l'autre côté, on trouve ceux qui ont montré leur satisfaction par rapport aux visites des inspecteurs, alors qu'ils y trouvent pas d'intérêt (100%).

Ce constat pose un point d'interrogation relatif à l'objectif de ces visites pour les enseignants, et met en question la qualité de l'encadrement mené par les inspecteurs. Ici, on est devant deux profils d'enseignants différents, en termes d'objectifs, et unis en termes

d'évaluation de la qualité de l'encadrement reçu au cours des séances d'EPS. Il y'a des enseignants qui ont besoin de l'orientation dans leurs actions pédagogiques (explication des compétences, des objectifs, présentation des moyens d'application des programmes, corrections des interventions...), alors que les encadrants sont encore loin d'y répondre. D'autres se passent largement de l'encadrement, et résumant l'objectif des visites à « la note donnée par l'inspecteur » et au rapport de la visite. Face à la disparité d'intérêts, à l'existence des projets latéraux et au souci administratif que pédagogique des inspecteurs, l'intérêt de l'EPS et de l'apprenant reste à discuter au second lieu.

Figure N°2 : L'opérationnalisation du programme de l'EPS



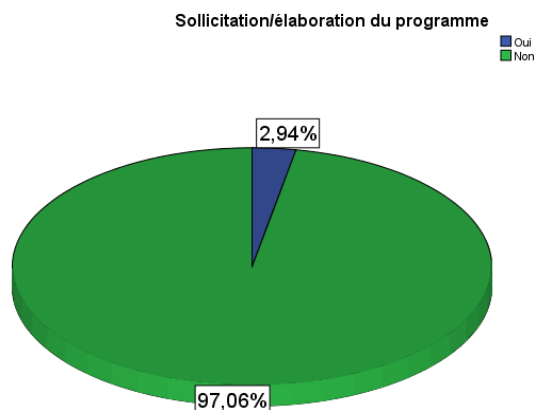
Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

Le graphique sus-donné, résume la vision des enseignants d'EPS au programme d'enseignement et leur estimation de sa faisabilité. 59.09% des enseignants trouvent que le programme d'EPS est opérationnel. Cependant, 40.91% des enseignants voient que le programme est loin d'être opérationnel. Nous constatons aussi que le programme est jugé irrationnel par 43.94% des enseignants, alors que 56.06% l'ont jugé rationnel.

Les pourcentages de 40.91% et 43.94%, représentent un effectif important des enseignants d'EPS, qui font la projection de ce fameux programme sur la réalité de son application, pour conclure de son irrationalité ou de son incapacité à être opérationnel. Même ceux qui soulignent qu'il est rationnel et opérationnel, doutent de la réussite de sa réalisation. La rationalité renvoie à un concept théorique lié à la conception, aussi que, l'opérationnalisation constitue la phase transitive entre la conception et la réalisation, à savoir la planification. Nous pouvons avoir une bonne conception, une meilleure planification, tandis que l'application s'affronte à une multitude de problèmes jusque-là ignorés par l'administration (DC et DPSS).

Pour joindre l'utile à l'agréable, et préparer des programmes convaincants, adaptés à la réalité des écoles marocaines, le premier acteur de l'action pédagogique (l'enseignant de l'EPS) ne doit pas faire défaut comme l'illustre le graphique suivant :

Figure N°3 : La sollicitation des enseignants lors d'élaboration du programme



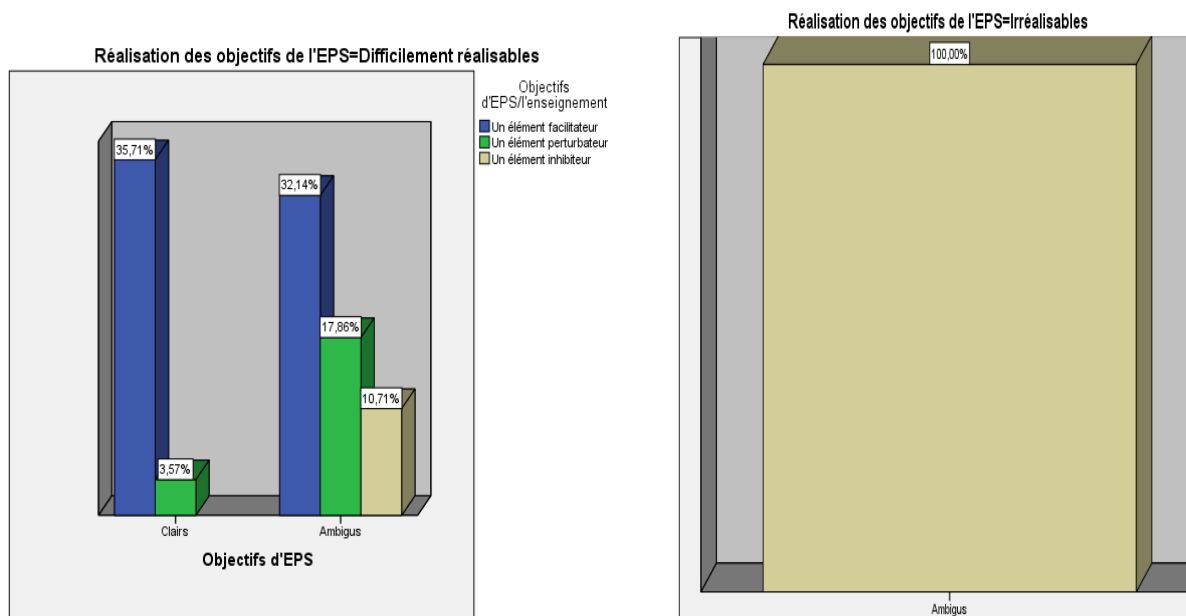
Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

Seulement 2.94% des enseignants interrogés ont été sollicités lors de l'élaboration du programme de l'EPS, tandis que, l'état d'art exige l'implication effective de ces acteurs par le biais des rencontres locales, provinciales, régionales et nationales, donnant l'occasion à tous les enseignants de présenter leurs propositions (choix des compétences, objectifs, moyens, disciplines sportives, plages horaires...Etc.)

Concernant la faisabilité des objectifs d'EPS, l'analyse des données montre que 46.3% des enseignants sont convaincus de la difficulté de réalisation des objectifs, alors que 53.7% des enseignants croient à la possibilité de leur réalisation.

Dans le même sens, 43.3% des enseignants touchés par l'enquête avouent de l'ambiguïté des objectifs. Ces pourcentages significatifs (46.3% & 43.3%), nous ont poussé à discuter le profil des enseignants qui pensent à l'ambiguïté des objectifs, ainsi qu'à leur difficulté de réalisation.

Figure N°4 : La faisabilité des objectifs de l'EPS

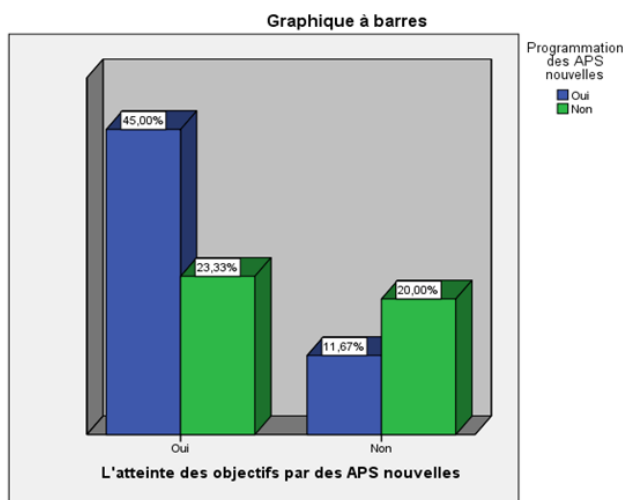


Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

Les enseignants qui voient que les objectifs sont ambigus confirment aussi l'impossibilité de leur réalisation (100%), quant à ceux qui estiment que les objectifs sont difficilement réalisables, les voient à la fois ambigus (60.71%) et clairs (39.29%). Ce paradoxe (objectifs clairs et difficilement réalisables) est expliqué par un pourcentage de 32.16% des enseignants qui réclament l'inhibition et la perturbation de l'action pédagogique par ces objectifs.

Le problème de la réalisation des objectifs ne réside pas seulement dans leur clarté, alors qu'il y'a d'autres facteurs qui interviennent, à savoir les APS (adoptées comme moyen pour atteindre les objectifs), les conditions matérielles, les conditions humaines (niveau des élèves) et les conditions temporelles.

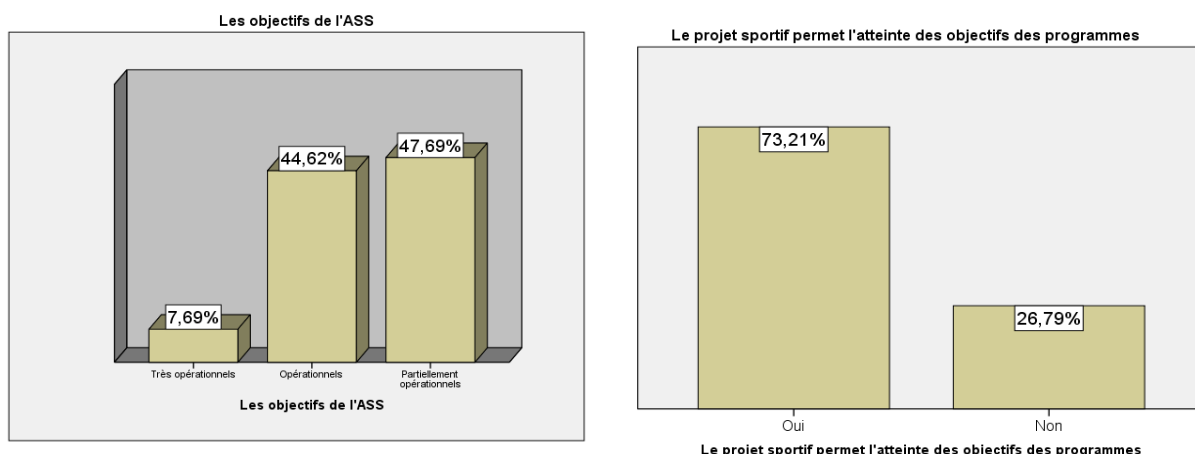
Figure N°5 : Les APS comme moyen de réalisation des objectifs



Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

Quant aux APS, 68,33% des enseignants considèrent que l’atteinte des objectifs peut se faire aussi par le moyen des APS nouvelles, loin de celles soulignées dans les OP. Tandis que 23,33% de ces enseignants ne les programment pas, à cause de l’interdiction déclarée implicitement par les OP et explicitement par les inspecteurs¹¹. Malgré l’interdiction institutionnelle, on trouve que 45% des enseignants programment ces APS, instaurant une infraction aux OP qui sont perçues par eux comme un programme accompagnateur, donnant aux enseignants une marge de liberté au choix, contrairement aux IO abandonnées en 1991.

Figure N°5 : Le projet sportif, un moyen de réalisation des objectifs de l’ASS



Source : Données traitées sur le logiciel SPSS

¹¹ Affirmation de quelques inspecteurs interrogés

47.69% représente les enseignants qui pensent à la partialité d'atteinte des objectifs de l'ASS, et 73.21% renvoie aux enseignants qui déclarent que les projets sportifs permettent l'atteinte des objectifs de l'ASS.

Ici, on est devant deux chiffres importants, avec deux jugements opposés. Le premier pourcentage reflète clairement la position des enseignants par rapport aux objectifs de l'ASS, ce jugement est consolidé par un chiffre significatif (70.6% des enseignants sont incapables de citer les programmes qui encadrent et orientent leur intervention au cours de l'ASS). Sur ces entrefaites, comment souhaitons-nous que des enseignants ignorant les programmes d'où émanent les objectifs, aillent une vision claire sur ces derniers ? (Seuls 29.4% des enseignants savent que leur intervention pédagogique et sportive se fait suite à un programme préétabli).

L'incapacité des enseignants à citer les programmes qui encadrent l'ASS, ne signifie en aucun cas qu'ils ignorent l'existence de ces programmes, mais, cela montre que les enseignants mènent leurs actions en dehors des objectifs soulignés par les programmes.

Le second pourcentage (73.21%), représente les enseignants qui précisent que l'atteinte des objectifs peut se faire à travers le projet sportif, d'ici, nous sommes devant deux cadres de référence : un projet élaboré par les enseignants « Projet sportif » et des objectifs provenant des programmes de la DPSS, de la FRMSS et de la DC. La connaissance de la source du projet sportif (PS) dévoile clairement l'identification, l'attachement et la conviction des enseignants de ce tableau de bord, ils considèrent que ce moyen pédagogique facilite l'atteinte des objectifs qu'ils ignorent totalement.

D'après les résultats obtenus, les différentes parties prenantes ne disposent pas de la même perception sur les programmes et les objectifs. Cette décadence n'est pas liée seulement à ces derniers, mais on rencontre d'autres contraintes qui influencent la pluralité des visions.

2.2. Programmes d'EPS, une feuille de route à contraintes multiples

Les enseignants d'EPS, sont conscients de l'existence des objectifs sportifs et d'autres éducatifs, soulignés au sein d'un projet. En EPS, ce projet s'incarne aux OP (programme national de l'EPS) et aux programmes annuels de compétitions sportives scolaires, soutenus ou interprétés par des notes, des circulaires ou des communiqués.

Par ailleurs, la perception de ces programmes et leurs objectifs diffère, d'une partie (les enseignants/acteurs sur terrain) à l'autre (concepteurs des programmes). La DPSS, la DC et la

FRMSS, avaient et ont toujours la tendance à définir des programmes et des objectifs, harmonieux à la réalité du sport au sein des établissements scolaires, à l'échelle nationale.

Malheureusement, les instances compétentes se passent de l'évaluation exhaustive de la réalité du sport en milieu scolaire, en construisant leurs convictions sur quelques expériences et situations isolées, jusque-là loin d'être généralisables. De ce fait, les enseignants comme étant en contact permanent avec le terrain et ses contraintes, insistent sur le parachutisme des objectifs et des programmes d'EPS/ASS (environ 70.8% des enseignants demandent la liberté du choix et d'adaptation des objectifs à la réalité vécue).

Parallèlement à l'absence de l'implication des enseignants et l'inadéquation des objectifs à la réalité, leur ambiguïté et bannissement s'expliquent aussi par l'incapacité des enseignants à concevoir des situations d'apprentissage favorisant l'atteinte des objectifs des programmes. (Pour l'EPS, 41.1% des enseignants estiment que la formation reçue est insuffisante, ils se sentent privés de tous les moyens susceptibles de faciliter leur intervention pédagogique, au moment où, pour l'ASS, 70.59% des enseignants déclarent qu'ils n'ont profité d'aucune formation initiale, ni en entraînement, ni en procédures administratives à suivre pour participer aux compétitions scolaires). Dans ce sens, nous estimons qu'il est nécessaire d'établir une stratégie de mise à niveau et d'actualisation des acquis, en offrant des formations continues accessibles à tous les enseignants « généralisation et démocratisation de la formation continue » (ATTALI & MARTIN, 2006)

Si on admet que les enseignants disposent des moyens matériels et conceptuels, servant à réussir leur action pédagogique, ils seront appelés à inventer et développer leurs pratiques au service de l'apprenant, mais, sans toutefois sortir du cadre de référence. Car, les OP interdisent tout choix individuel (APS, barème, objectifs, compétences...) fait à l'extérieur du programme de l'enseignement d'EPS. Cependant, d'autres trouvent que le choix peut se faire à l'extérieur des OP « pour moi j'aurai aucun problème à autoriser la programmation d'une APS, qui n'émane pas des OP, après avoir reçu une demande par voie administrative »¹²

L'EPS et l'ASS, deux champs d'enseignement et de formation, où, la nature des apprentissages exige la réservation d'un espace particulier et un volume horaire suffisant. Les

¹² Verbatim d'un inspecteur interrogé

enseignants d'EPS, durant leur tentative d'application des programmes, se trouvent contre-attaqués par l'espace de pratique, le volume horaire et les changements climatiques.

Conclusion

La concrétisation des objectifs et des programmes d'EPS dépend principalement de leur clarté ainsi que de leur flexibilité face au contexte et aux conditions de leur mise en œuvre. Le système éducatif marocain a subi, ces dernières années, une série de changements profonds (du plan d'urgence 2009-2012 à la vision stratégique 2015-2030). Cela suppose l'appropriation d'une vision dynamique et évolutive par rapport aux objectifs et programmes de toutes matières confondues, à savoir l'EPS. En effet, même si les objectifs des nouvelles réformes disposent d'un aspect révolutionnaire impliquant une réorientation systémique, les programmes et les objectifs de l'EPS ont gardé la même posture sans aucune modification (OP 2007/Secondaire qualifiant, OP 2009/ Secondaire collégial). Cependant, chaque renouvellement devrait être accompagné de mesures opérationnelles aboutissant à sa concrétisation. Ainsi, les objectifs de l'EPS risquent déjà de ne plus répondre aux besoins et attentes des visions stratégiques éducatives nationales. Notre recherche a dévoilé, entre autres, une réelle dissimilitude par rapport aux visions des enseignants d'EPS vis-à-vis des programmes et des objectifs de la matière. Au-delà de la pluralité des perceptions, les obstacles qui entravent la promotion du sport en milieu scolaire interrogent la politique d'enseignement au Maroc. La stratégie nationale de développement du sport en milieu scolaire, implique le travail en synergie entre tous les secteurs gouvernementaux (Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique & Ministère de jeunesse et du sport & Ministère de l'intérieur...) et administrations territoriales (Directions provinciales & Conseils communaux & Conseils régionaux, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

ATTALI, M., SAINT-MARTIN, J. (2006). La formation professionnelle continue, Recherche et formation, 53 | 2006, 95-108.

ATTALI, M., SAINT-MARTIN, J. (2007). Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970), Vingtième Siècle. Revue d'histoire 2007/3 (n°95), 181-192.

BANCEL, N. (2008). Comment la modernité vint au Maroc. Analyse d'une image du sport scolaire colonial (1955). Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 23 | 2006. DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.1922>

BELBENOIT. G. (1 973). Le sport à l'école. Paris. Casterman/Poche

Directives de Feu le Roi HASSAN II pour renforcer l'EPS dans le domaine scolaire et universitaire en 1979, « qu'attend-t-on de l'E.P.S en tant que discipline pédagogique fondamentale ayant un rôle dans la culture, la formation de la personnalité et le maintien du corps ? », « tentative de sélection des meilleurs éléments parmi les élèves pour la formation de champions dans les divers sports. », « repousser l'appareil administratif en E.P.S. »

ELCHAHEB, M. (2010). L'évolution du sport scolaire au Maroc. Meknesnews.over-blog.com.
<http://meknesnews.over-blog.com/article-l-evolution-du-sport-scolaire-au-maroc-par-elchaheb-mustapha-48298797.html>

GAY-LESCOT, JL. (1991). Sport et Éducation sous Vichy (1940-1944), Lyon, Presses universitaires de Lyon.

J.GAUGEY, revue EPS N° 266, 1990

Les instructions officielles de 1971

Les instructions officielles, 1964, 1971, 1977, 1982

Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant. Edition du Ministère de l'éducation nationale, du l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique. Direction du curricula, Juillet 2007

Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le cycle de l'enseignement secondaire collégial. Edition du Ministère de l'éducation nationale, du l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique. Direction du curricula, Aout 2009

Les orientations pédagogiques spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le deuxième cycle de l'enseignement fondamental (enseignement collégial). Edition du Ministère de l'éducation nationale. Secrétariat général, direction de l'enseignement secondaire, service des programmes, service de l'éducation physique et sportive. 1991

Les orientations pédagogiques spécifiques à l'enseignement de l'EPS dans le deuxième cycle de l'enseignement fondamental (enseignement collégial). Edition du Ministère de l'éducation nationale. Secrétariat général, direction du curricula, service de l'enseignement des disciplines scientifiques et de l'éducation physique. Mars 2000

M.CONSTANT, revue EPS N° 205, 1987

MARSAULT, C. (2009). Socio-histoire de l'éducation physique et sportive. Paris cedex 14. Presses Universitaires de France.

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants aux assises nationales du sport, Skhirate, le 24 octobre 2008.

PONTAIS, C. (2015). Point de vue - Les enjeux de l'éducation physique et sportive en tant que discipline scolaire. *Informations sociales*, 187, 67-71. <https://doi.org/10.3917/inso.187.0067>
Projet élaboré par une commission nationale créée le 20/11/1979 par le ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres

SAINT-MARTIN, J. (2005). *L'Éducation physique à l'épreuve de la Nation (1918-1939)*. Paris. Vuibert.

SIRINELLI, JF. (2003). *Les Baby-boomers. Une génération, 1945-1969*, Paris, Fayard.